

APPEL À PROJET : CRÉATION DE DEUX ŒUVRES D'ART POUR LES AÉROPORTS PARISIENS

RÈGLEMENT

2025

En partenariat avec le **CENTQUATRE-PARIS, Paris Aéroport** lance un **appel à projet artistique pour la création de deux œuvres in-situ et pérennes** qui seront installées dans les aéroports **Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle**.

Cet appel à projet s'adresse à des **artistes, créateur-ices, collectifs** pour la **conception de deux œuvres originales**, à partir de **matériaux réemployés**, issus des opérations événementielles qui se sont déroulées dans les aéroports l'été dernier.

Paris Aéroport est la marque du Groupe ADP qui signe l'expérience offerte dans les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle. Véritables portes d'entrée sur Paris, **les aéroports parisiens sont des cœurs battants de la culture**, de l'art de vivre, du design, et s'inscrivent en résonance avec tout ce qui fait la richesse culturelle de Paris. Paris Aéroport s'engage donc **à promouvoir la création culturelle sous toutes ses formes**, telle une grande galerie d'art parisienne qui expose les plus grandes institutions et la jeune création française. Une vision de la culture que Paris Aéroport s'attache à **rendre accessible au plus grand nombre**, en tissant un **lien unique avec ses voyageurs et avec le grand public**: pour que l'art fasse aussi partie du voyage.

Dans le cadre de cette démarche de soutien à la **création et de révélation de jeunes talents**, les deux propositions les plus pertinentes se verront décerner un budget de **40 000€ HT** chacune pour **la conception, la production et l'installation des œuvres**. Un **accompagnement spécifique** sera également mis en place par l'équipe **104ingénierie du CENTQUATRE-PARIS pour la production et Ateliers Puzzle pour les études techniques**.

1 CAHIER DES CHARGES SYNTHETIQUE

- › Un jury de personnes qualifiées et expertes sélectionnera **un projet pour l'aéroport de Paris-Orly et un autre pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.**
- › L'appel à projet s'adresse à **tous·tes artistes ou équipes artistiques, de nationalité française ou travaillant en France, issu·es des arts visuels ou de pratiques pluridisciplinaires.**
- › Les œuvres sont en **adéquation avec l'environnement et le contexte** (contexte aéroportuaire, variété des publics) dans lesquels elles s'inscrivent.
- › **Les artistes seront accompagné·es par l'équipe 104ingénierie du CENTQUATRE-PARIS pour la production et Ateliers Puzzle pour les études techniques.**
- › Chaque œuvre disposera d'un **budget de 40 000 € HT** (détails en [article 3a](#)).
- › **L'emplacement des œuvres est imposé (Annexe 1)** mais elles pourront **se déployer sur tout ou partie des espaces proposés.**
- › Les œuvres devront s'appuyer **au maximum sur les matériaux de récupération proposés** en [Annexe 2](#).
- › Les œuvres devront respecter les contraintes techniques des deux aéroports qui sont précisées en [Annexe 1](#).
- › Les œuvres seront **installées sur site en octobre 2025**. Elles seront installées pour une durée indéterminée, mais devront être conçues pour garantir une viabilité d'**au moins 5 ans**.

2 SITUATION DES ŒUVRES PARIS-CDG ET PARIS-ORLY

A PLANS ET DESCRIPTIONS DE L'IMPLANTATION

Les candidat-es doivent proposer **un projet qui s'intègre aux espaces définis (Annexe 1)** de l'un des deux aéroports.

Les implantations et contraintes étant spécifiques pour chaque aéroport, **les candidat-es proposent un projet pour un seul des deux aéroports**. Si les candidat-es souhaitent postuler aux deux aéroports, deux dossiers différents doivent être remis.

Les implantations, plans, photos, éléments et contraintes techniques pour chaque aéroport sont détaillés en **Annexe 1**.

B MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI

L'œuvre proposée devra **utiliser autant que possible les matériaux** présentés en **Annexe 2** et issus de structures décoratives déployées par Paris Aéroport.

Les matériaux peuvent être modifiés (coupés, fondus, soudés, peints, stickés, etc), dans la mesure où ces modifications répondent aux conditions suivantes :

- o Pas d'altération des matériaux avec PV de classement au feu M1 (bois et plastique — ex : l'adhésif *Two way* ne peut pas être fondu)
- o Durabilité du choix des matériaux et de leur mise en œuvre (pas de maintenance spécifique hors dépoussiérage) – Durée de service de 5 ans minimum à prévoir (hors dégradations dues à du vandalisme)

L'œuvre ne doit pas rendre lisible et visible les éléments graphiques et visuels présents sur les matériaux récupérés.

Une visite du stockage des matériaux est prévue le **mercredi 26 février après-midi** pour les candidat-es qui souhaiteraient les voir.

Les candidat-es qui souhaitent participer à cette visite doivent s'inscrire par retour de mail à l'adresse suivante : **aap@104.fr**

L'espace de stockage se situe à Plaisir dans les Yvelines (78). Les informations d'accès seront transmises par mail en amont de la visite aux personnes inscrites.

3 BUDGET ET ÉLÉMENTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

A BUDGET ALLOUÉ AUX PROJETS

Pour chacun des deux projets d'œuvres pérennes installées dans les aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, les artistes disposent d'un budget total de **40 000 € HT**, incluant :

- o La rémunération de l'artiste dans le cadre de l'acquisition d'œuvre par Paris Aéroport
- o Les frais de transport et stockage du matériel et de l'œuvre
- o Les frais d'achat et transformation de matériaux
- o Les coûts de construction de l'œuvre
- o Les frais de montage et installation de l'œuvre
- o Les frais divers (voyage, restauration, hébergement)

L'accompagnement à la production du **CENTQUATRE-PARIS** et l'expertise technique d'**Ateliers Puzzle** ne sont pas à la charge de l'artiste et ne sont donc pas inclus dans ce budget.

Le budget est piloté par le **CENTQUATRE-PARIS** et sa répartition réalisée en accord avec l'artiste.

B ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION DES PROJETS — CENTQUATRE-PARIS / ATELIERS PUZZLE

Les lauréat-es bénéficieront d'un **accompagnement et suivi adaptés à leur projet par deux structures qualifiées** :

- o La **production et coordination artistique** des deux projets seront menées par le **CENTQUATRE-PARIS**
- o Les **études et Direction technique** des deux projets seront menées par **ATELIERS PUZZLE**

Des **rendez-vous réguliers** seront organisés afin d'**accompagner les artistes dans la réalisation de leurs projets** sur les points suivants :

- o Études de faisabilité technique — recommandations et ajustements potentiels
- o Coordination artistique et accompagnement à la production
- o Suivi administratif, budgétaire et calendaire
- o Suivi de fabrication et montage des œuvres sur site

C DÉTAILS D'ACQUISITION DES ŒUVRES ET CONTRAT DE CESSION

Un contrat sera signé avec l'artiste afin de céder les droits patrimoniaux de l'œuvre à Paris Aéroport.

Les points principaux concernant cette cession des droits patrimoniaux de l'œuvre :

- o **L'œuvre sera installée pour une durée indéterminée** mais devra être conçue pour garantir une viabilité d'**au moins 5 ans**.
- o **L'œuvre est conçue pour être installée in situ mais pourra être déplacée à la demande de Paris Aéroport et l'artiste en sera informé.** Elle pourra être réinstallée uniquement dans les aéroports parisiens.

D CONDITIONS LÉGALES DE PARTICIPATION AU PROJET + ASSURANCES

En présentant sa candidature, **chaque porteur de projet s'engage** à :

- o **Réaliser l'œuvre** dans le cas où son projet est sélectionné;
- o **Respecter le cadre initial du projet** défini dans l'appel à projet et le contrat de cession signé entre les parties au lancement du projet;
- o **Faire figurer de manière claire la mention des financeurs de cet appel à projet sur l'ensemble des supports de communication liés au projet** (nom et logo), ainsi que la mention suivante «Projet réalisé dans le cadre de l'appel à projet porté par Paris Aéroport, en partenariat avec le CENTQUATRE-PARIS»;
- o **Contribuer à la promotion de leur projet** dans leurs propres réseaux;

4 CALENDRIER

A CALENDRIER PRÉVISIONNEL - GRANDES PHASES DE RÉALISATION DU PROJET

- **Février 2025 au 16 mars 2025**
Ouverture des candidatures
- **Mars 2025**
Analyse des candidatures et délibération du jury
- **Avril à juin 2025**
Phases d'études et suivi des projets (repérages de site, identification des matériaux nécessaires, études et faisabilité technique, accompagnement à la production des projets)
- **Juin à septembre 2025**
Phases d'instruction des dossiers en Préfecture.
- **Septembre à octobre 2025**
Production des deux œuvres.
- **Octobre à novembre 2025**
Installation des deux œuvres dans leurs espaces au sein des aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle, commission de sécurité, inaugurations + remise des fiches techniques des œuvres

Ce planning pourra être amené à évoluer selon les délais administratifs en préfecture (4 mois maximum d'instruction prévus à date avec possibilité de validation en amont pour une livraison des œuvres plus tôt).

5 DOCUMENTS ATTENDUS PAR LES CANDIDAT·ES ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

A MODALITÉS DE DÉPÔT ET LISTE DES DOCUMENTS ATTENDUS

Les dossiers doivent être rédigés en français.

Le dépôt des candidatures se fait gratuitement et en ligne, via [ce formulaire](#).

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- o **Formulaire de candidature complété** (google form)
- o **Note d'intention artistique** du projet
3 pages maximum, format PDF.
- o **Un dossier artistique** comprenant des exemples de projets précédemment réalisés dans le champ des arts visuels et/ou à partir de matériaux de récupération, accompagné de visuels et documentation existante (image, textes, entretiens, vidéo)
10 pages maximum, format PDF.
- o **Une biographie et un CV de l'artiste**
3 pages maximum, format PDF.
- o **Plan / esquisses / coupe** : Plan d'implantation à l'échelle sur la base des plans transmis en [Annexe 1](#). Au moins une vue en plan et une vue latérale cotées de l'œuvre (tous les moyens de représentation sont possibles — dessin à la main, dessin CAO, photo de maquette, etc)
10 pages maximum, format PDF.
- o **Notice technique descriptive des matériaux, la part de réemploi et de leur mise en œuvre** :
 - › Liste des matériaux de réemploi issu de l'inventaire transmis et quantité estimée
 - › Liste et descriptif des matériaux additionnels2 pages maximum, format PDF
- o **Descriptif sommaire du principe de fabrication, de transport et d'installation** (premières pistes de réflexion sur les moyens humains et matériels et besoins en accompagnement externe):
 - › Principe de fabrication et principe d'installation (à approfondir en phase études pour les deux lauréat·es)
 - › Besoins pré-identifiés en accompagnement externe et moyens (humains, matériels, savoir-faire) (à approfondir durant les phases de production et fabrication).2 pages maximum, format PDF

7/12

- o **Planning prévisionnel d'étude et de production** sur la base du calendrier prévisionnel présenté dans **l'article 4** du règlement de l'appel à projets.
1 page maximum, format PDF
- o **Budget prévisionnel** à partir de la trame budgétaire présentée en **Annexe 3**.
1 page maximum, format PDF

La taille maximale de chaque document est de 10 Mo, excepté pour le dossier de plans pour lequel la taille maximale du fichier est de 100 Mo.

Tout dossier incomplet et ne respectant pas le format et la taille demandés ne sera pas analysé.

B DATE LIMITE DE DÉPÔT

Les dossiers de candidature complets devront être déposés sur la **plateforme en ligne** au plus tard le **16 mars 2025 à 23h**.

C CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Afin d'être examinés, les dossiers reçus doivent prendre en compte les **conditions d'éligibilité suivantes** :

- o L'appel à projet est **ouvert à tous les artistes français ou internationaux travaillant en France**. Plusieurs types de candidatures sont possibles: les candidats peuvent postuler seul-es ou en collectif, avec ou sans structure d'accompagnement.
- o Le programme est destiné aux **artistes intervenant dans le champ des arts visuels**.
Sont également éligibles des **démarches pluridisciplinaires au croisement de plusieurs disciplines d'arts visuels** (peinture, dessin, sculpture, installation, photographie) ou tout **projet d'art visuel interagissant avec d'autres pratiques artistiques** (design, architecture, scénographie, etc).
Les projets proposés **ne pourront pas être électrifiés**.
- o Seront étudiés **les projets en cours d'élaboration et projets pilotes** et non les projets déjà aboutis.

- o Les candidat·es devront **développer un projet pour une installation pérenne dans un des deux aéroports** : Paris–Charles de Gaulle ou Paris–Orly.
Leurs candidatures seront donc **analysées suivant des critères en cohérence avec le contexte, l’environnement et la politique culturelle de Paris Aéroport**.
- o Les candidats devront proposer **une œuvre in-situ**, pensée **en adéquation avec les contraintes du site d’exposition** présentées ci-dessus et en **Annexe 1**.
- o **L’œuvre proposée devra utiliser autant que possible les matériaux présentés en Annexe 2** et issus de structures décoratives déployées par Paris Aéroport.
Elle devra répondre aux conditions détaillées dans l'**article 2.b**.
- o L’œuvre devra **répondre aux contraintes de sécurité liées aux conditions spécifiques d’accueil des aéroports** :
 - › Gabarit de passage libre conservé, circulation autour de l’œuvre
 - › PV de classement au feu des matériaux (M1 / M0)
 - › Prise en compte des études techniques à réaliser en phase études notamment stabilité structurelle & lestage (note stabilité, note de calcul justifiant les accroches pour une pièce suspendue, descente de charges et justification des ancrages pour une pièce au sol, etc.)
 - › Attention portée à la sécurité des personnes pour les pièces en contact avec le public (résistance des matériaux, aucune arêtes vives ou angles saillants, hauteur de chute limitée en cas d’œuvre praticable, aucun risque de coincement, etc)
- o **Le budget transmis** par le·a candidat·e devra **attester de la faisabilité budgétaire du projet**. Ce budget devra respecter le **budget total de 40 000 € HT** alloué pour le projet et détaillé en **article 3a**.
- o **Le calendrier** transmis par le·a candidat·e devra **attester de la faisabilité calendaire du projet**, sur la base du rétroplanning présenté en **article 4** de l’appel à projet.
- o Pour le projet installé dans l’**aéroport de Paris–Charles de Gaulle** :
L’espace d’exposition se trouvant en zone réservée après les zones de contrôles, il est nécessaire d’obtenir un titre d’accès délivré par la préfecture pour s’y rendre. **Tout candidat ayant un casier judiciaire ne lui permettant pas de quitter le territoire ne pourra pas candidater pour l’œuvre de Paris–Charles de Gaulle**, au risque de ne pouvoir accéder à l’espace durant le montage de l’œuvre.

6 PROCESSUS DE SÉLECTION ET COMPOSITION JURY

A PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Une première sélection des candidatures sera réalisée sur la base des documents transmis et leur adéquation aux critères d'éligibilité.

Suite à ce premier examen des candidatures, un jury permettra de distinguer deux projets lauréats sur la base des critères de sélection suivants :

o **Qualité artistique du projet - 50%**

La proposition artistique sera étudiée suivant son exigence artistique, son originalité, son caractère innovant, la diversité des formes et le croisement des genres et des esthétiques.

o **Utilisation des matériaux et faisabilité technique - 25%**

Le projet proposé sera noté suivant la quantité utilisée de matériaux présentés en [Annexe 2](#) et issus de structures décoratives déployées par Paris Aéroport.

La faisabilité, le respect des contraintes techniques ainsi que la durabilité du projet seront également étudiés.

o **Adéquation avec le contexte d'implantation de l'œuvre et les valeurs portées par Paris Aéroport - 25%**

Le projet sera noté suivant son adéquation et sa cohérence avec l'environnement dans lequel il s'inscrit, à savoir :

- › Le contexte aéroportuaire et les espaces d'implantation spécifiques des œuvres
- › Existence d'un lien avec Paris ou la France / Sensibilité pour les thèmes du voyage, de l'aérien
- › La pluralité des publics touchés par ces œuvres (nationaux et internationaux, de tout âge)

Sera également étudiée sa pertinence au regard de la marque Paris Aéroport et sa politique culturelle présentée en [Annexe 4](#).

B COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 8 à 10 membres issus des structures porteuses de l'appel à projet et professionnel·les du secteur artistique et culturel.

Aucun oral n'est prévu pour la sélection des projets lauréats. Cependant, les candidat·es peuvent être contacté·es en amont du jury afin de clarifier ou préciser certains éléments de leur candidature.

10 / 12

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- o [FAQ](#)
- o [Plateforme pour candidater](#)
- o [En savoir plus sur Paris Aéroport](#)
- o Pour nous contacter : aap@104.fr

8 LES STRUCTURES

PARIS AÉROPORT

Paris Aéroport est la marque du Groupe ADP qui signe l'expérience offerte dans les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle. Véritables portes d'entrée sur Paris, les aéroports parisiens sont des cœurs battants de la culture, de l'art de vivre, du design, et s'inscrivent en résonance avec tout ce qui fait la richesse culturelle de Paris. Paris Aéroport s'engage donc à promouvoir la création culturelle sous toutes ses formes, telle une grande galerie d'art parisienne qui expose les plus grandes institutions et la jeune création française. Une vision de la culture que Paris Aéroport s'attache à rendre accessible au plus grand nombre, en tissant un lien unique avec ses voyageurs et avec le grand public : pour que l'art fasse aussi partie du voyage.

Paris Aéroport est le commanditaire et financeur de cet appel à projet.

ATELIERS PUZZLE

ATELIERS PUZZLE est un bureau d'études spécialisé dans l'étude et la production technique de projets artistiques.

De l'esquisse jusqu'aux études d'exécution, il accompagne les créateurs à chaque étape de leur création : repérage du site, étude de faisabilité, élaboration technique et phasage de la production. Son équipe s'appuie sur la compréhension du projet artistique et de son contexte pour rechercher une solution technique fiable et adaptée.

Dans le cadre de cet appel à projet, l'équipe d'ATELIERS PUZZLE accompagne les lauréats sur la direction technique et les études de faisabilité techniques de leurs œuvres.

CENTQUATRE-PARIS

Situé dans le 19^e arrondissement de Paris, le CENTQUATRE-PARIS est un espace de résidences artistiques, de production et de diffusion d'arts pour les publics et les artistes du monde entier. Pensé comme une plateforme collaborative, il donne accès à l'ensemble des arts actuels. Spectacles, concerts, expositions, ateliers et rencontres se croisent au travers d'une programmation résolument populaire, contemporaine et exigeante.

Le CENTQUATRE-PARIS, via son équipe 104ingénierie, propose son expertise unique dans le champ culturel, urbanistique et territorial dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de cet appel à projet, l'équipe du CENTQUATRE-PARIS accompagne les lauréats sur la production de leurs œuvres.

OVAL

OVAL est une agence créative née en Europe qui croit au pouvoir positif de l'empathie. Elle rapproche les marques de leurs audiences grâce à des stratégies intuitives, une créativité captivante et une production fluide, OVAL conçoit des expériences de marque marquantes créées pour les gens, par des gens.

Dans le cadre de cet appel à projet, OVAL est l'agence conseil de Paris Aéroport et coordonne la mise en place de l'appel à projet et la production avec le CENTQUATRE-PARIS. Elle apporte également sa connaissance des contraintes techniques et logistiques aéroportuaires.

12 / 12